



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Smic et éventails de salaires: éléments statistiques

Fabien Toutlemonde, Dares
Département salaires et conventions salariales

24 novembre 2014

Plan

1. Éléments de définition légale et sources statistiques

- ⇒ Le Smic, son assiette, sa revalorisation
- ⇒ Les salariés non soumis au Smic
- ⇒ Les « salariés au Smic »: plusieurs sources pour plusieurs concepts

2. Caractéristiques de entreprises et des branches employant des salariés au Smic

3. Qui sont les salariés payés au Smic?

- ⇒ Caractéristiques individuelles de ces salariés
- ⇒ Rémunération effective des salariés payés sur la base du Smic
- ⇒ Trajectoires salariales des salariés au voisinage du Smic

4. Smic, grille salariale et distribution des salaires

- ⇒ Diffusion des hausses du Smic aux autres salaires
- ⇒ Smic et inégalités salariales, les travaux du Groupe d'experts sur le Smic

1. Éléments de définition légale et sources statistiques

Éléments de définition légale (1/4)

1. La définition légale

- Loi du 2 janvier 1970 pour remplacer le salaire minimum garanti (Smig)
- Le Smic est le salaire minimum légal
- Se référant à l'heure de travail
- En France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (Dom) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Une rémunération au moins égale au Smic est versée à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans (compensation éventuelle d'un salaire < Smic)

2. Les modalités de revalorisation du Smic

- ⇒ Chaque 1^{er} janvier suivant une règle automatique (depuis 2010)
- ⇒ Lorsque l'inflation dépasse 2% depuis le dernier relèvement opéré
- ⇒ Sur décision gouvernementale (« coup de pouce »)

Éléments de définition légale (2/4)

3. La revalorisation automatique

- Chaque 1^{er} juillet jusqu'en 2009, chaque 1^{er} janvier depuis 2010
- Au 1^{er} janvier 2014, +1,1%, soit :
 - +0,5% pour la moitié des gains de pouvoir d'achat des salaires de base au 3^{ème} trimestre 2013 (Pouvoir Achat SB = 0,9 = 1,6 - 0,7)
 - +0,6% pour l'inflation annuelle constatée en novembre 2013

4. Les indicateurs mobilisés depuis le 1^{er} janvier 2010

Pour les salaires de base: le SHB, puis le SHBOE (à partir de 2013) issu des enquêtes Acemo

Pour l'inflation: l'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages du 1^{er} quintile de la distribution (avant: celui des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé)

Éléments de définition légale (3/4)

5. L'assiette du Smic : ce qui compte ou pas

Salaire horaire y.c. avantages en nature et majorations diverses. Hors remboursement de frais, majorations pour heures supp. et prime de transport.

Éléments inclus	Éléments exclus
<ul style="list-style-type: none">- Salaire de base - Compléments de salaire hors primes<ul style="list-style-type: none">Compensation pour réduction d'horaireIndemnitésPourboires, guettesRemboursement de frais ne correspondant pas à une dépense effective - Primes<ul style="list-style-type: none">Primes de rendement individuellePrimes de rendement collective (équipe)Primes de production ou de productivité constituant un élément prévisible de rému.Primes de fin d'annéePrimes de vacancesPrimes de polyvalence	<ul style="list-style-type: none">- Participation et intéressement - Compléments de salaire hors primes<ul style="list-style-type: none">Majorations pour heures supplémentairesMajorations pour travail du dimanche, de nuit, sur les jours fériésRemboursement de frais supportés - Primes<ul style="list-style-type: none">Primes d'anciennetéPrimes d'assiduitéPrimes liés à la sit. géographiquePrimes collectives liées aux résultats globaux de l'entreprisePrimes de transportPrimes forfaitaires pour compenser les frais des salariés du fait de leur travail (primes de panier, d'outillage, de salissure)

Éléments de définition légale (4/4)

6. Les travailleurs exclus du champ du Smic

- ⇒ Salariés sans horaire contrôlable: les VRP (≈ 500 000 salariés)
- ⇒ Les stagiaires
- ⇒ Les personnes handicapées en ESAT (étab. et service d'aide par le travail)

7. Les statuts autorisant un salaire inférieur au Smic

- ⇒ Assistantes maternelles
- ⇒ Assistants familiaux
- ⇒ Salariés de moins de 18 ans avec moins de 6 mois de pratique
- ⇒ Apprentis et contrats en alternance

Les sources statistiques

1. Les difficultés à repérer les salariés au Smic

- ⇒ Identifier l'assiette du Smic = identifier les composantes de la rémunération
- ⇒ Disposer d'une durée travaillée pour étudier un salaire horaire

2. Trois sources pour trois concepts

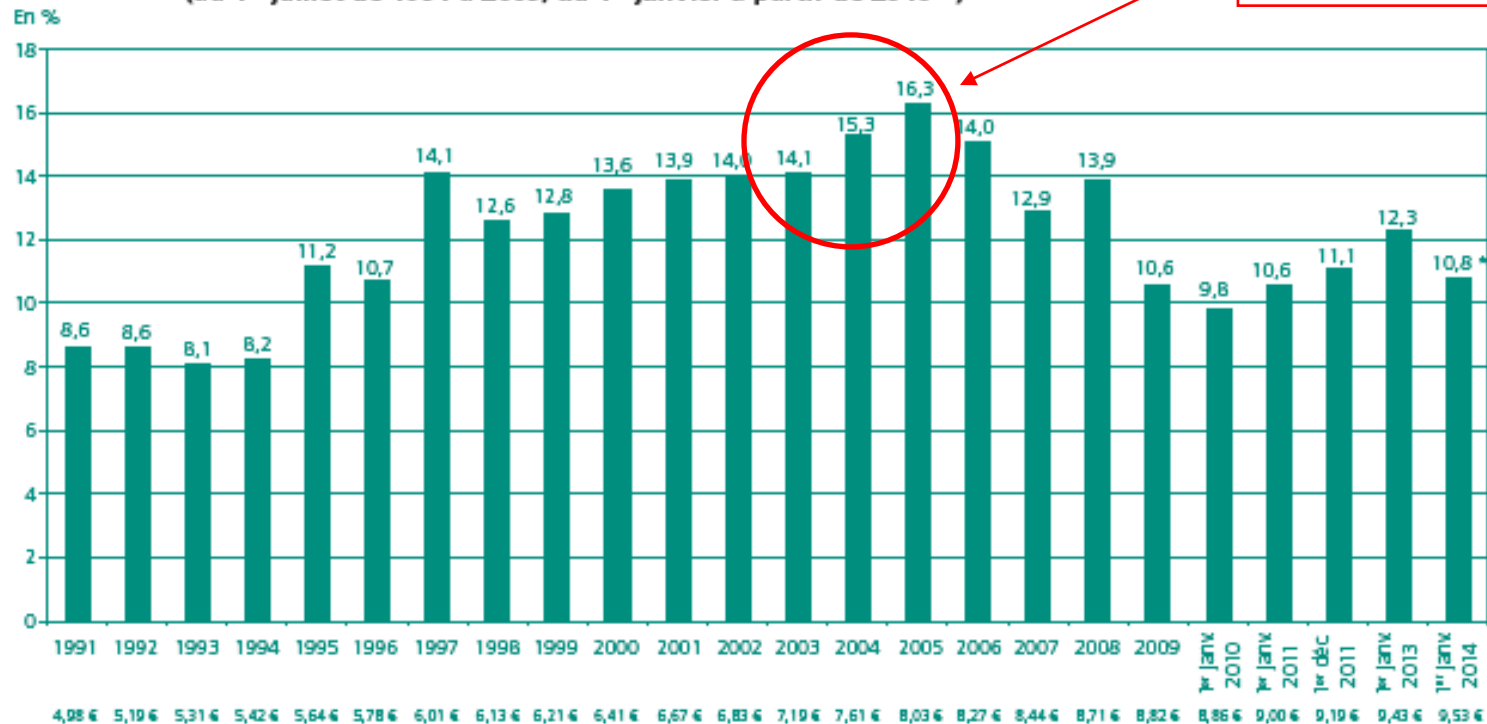
- ⇒ « **Bénéficiaires de la revalorisation du Smic** »: les enquêtes **Acemo** de la Dares posent explicitement la question tous les ans
- ⇒ « **Salariés payés sur la base du Smic** »: les enquêtes **Ecmoss** Insee-Dares permettent d'approcher l'assiette du Smic
- ⇒ « **Salariés au voisinage du Smic** »: les **DADS** (déclarations annuelles de données sociales), source administrative exhaustive, permettent d'identifier tous les postes de travail rémunérés à un salaire horaire proche du Smic

2. Entreprises et branches employant des salariés au Smic

La part de salariés au Smic dans les entreprises (1/5)

1. 10,8% des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2014 (champ Acemo)

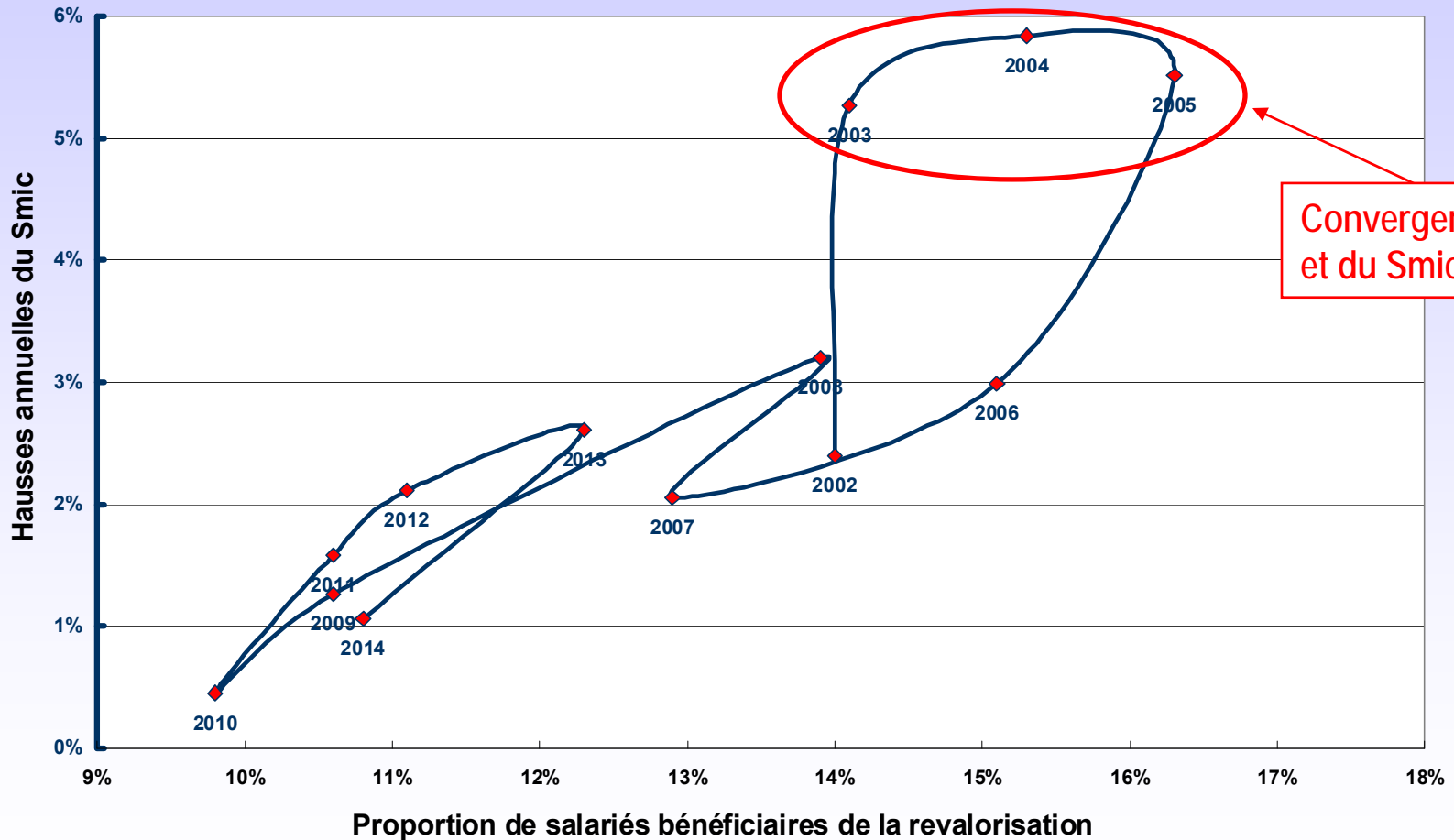
Graphique 1 • Proportion de salariés concernés par les relèvements du Smic ou de la GMR ** parmi les entreprises du secteur concurrentiel (au 1^{er} juillet de 1991 à 2009, au 1^{er} janvier à partir de 2010 *)



Convergence des GMR et du Smic

La part de salariés au Smic dans les entreprises (2/5)

Hausse annuelle du Smic et proportion de salariés bénéficiaires



La part de salariés au Smic dans les entreprises (3/5)

3. Davantage de salariés au Smic dans les TPE

- ⇒ 24,4% dans les TPE (1 à 9 salariés), 4,6% dans les +500 salariés
- ⇒ Reflet de la structure des qualifications: la part des ouvriers et employés diminue avec la taille d'entreprise. Or 90% des salariés au Smic sont employés ou ouvriers

	Au 1 ^{er} janvier 2013		Au 1 ^{er} janvier 2014	
	Ensemble		Ensemble	
	Effectifs	En % du total	Effectifs	En % du total
De 1 à 9 salariés	810 000	27,6	700 000	24,4
<i>1 salarié</i>	130 000	35,9	120 000	33,2
<i>2 salariés</i>	140 000	33,4	120 000	29,2
<i>3 à 5 salariés</i>	310 000	27,8	260 000	24,4
<i>6 à 9 salariés</i>	230 000	22,3	200 000	19,3
10 salariés ou plus	1 080 000	8,7	930 000	7,6
<i>De 10 à 19 salariés</i>	170 000	12,1	150 000	10,8
<i>De 20 à 49 salariés</i>	250 000	12,7	230 000	12,2
<i>De 50 à 99 salariés</i>	160 000	12,6	140 000	11,5
<i>De 100 à 249 salariés</i>	140 000	9,1	110 000	7,0
<i>De 250 à 499 salariés</i>	80 000	7,3	70 000	6,2
<i>500 salariés ou plus</i>	280 000	5,5	230 000	4,6
Total	1 890 000	12,3	1 630 000	10,8

La part de salariés au Smic dans les entreprises (4/5)

4. Les secteurs d'activité comptant le plus de salariés au Smic: services aux personnes

- ⇒ Hébergement et restauration (34%)
- ⇒ Autres activités de service (21%): art, culture, spectacle, sports, associations....
- ⇒ Santé et action sociale (19%), pour leur partie marchande
- ⇒ Commerce et réparations (16%)

5. Les secteurs d'activité comptant le moins de salariés au Smic: énergie et services aux entreprise

- ⇒ Énergie (1%), Information et communication (2%)
- ⇒ Finance et assurance (3%), Eau et déchets (4%)
- ⇒ Transports et entreposage (4%)

La part de salariés au Smic dans les entreprises (5/5)

6. Les branches professionnelles comptant le plus de salariés au Smic

- ⇒ Restauration rapide (63%)
- ⇒ Succursales de vente au détail d'habillement (36%)
- ⇒ Prestataires de services secteur tertiaire (34%)
- ⇒ Boulangeries-pâtisseries artisanales (32%)

7. Les branches professionnelles comptant le moins de salariés au Smic

- ⇒ Métallurgie, industrie chimique, industrie pharmaceutique
- ⇒ Sociétés d'assurance, banques

3. Qui sont les salariés payés sur la base du Smic?

Caractéristiques des salariés rémunérés sur la base du Smic (1/3)

1. Un repérage de ces caractéristiques par les enquêtes Ecmoss

- ⇒ Coût de la main d'œuvre et structure des salaires => assiette du Smic
- ⇒ Publication Dares tous les 3-4 ans, la dernière sur données 2010 (métropole seule)

2. Les salariés payés sur la base du Smic en 2010

- ⇒ Diplôme: 18% des sans diplôme, contre 2% des diplômés du supérieur
- ⇒ Contrat: 10% des CDI, 23% des CDD, 44% des autres contrats (intérim, aidés, intermittents, extra)
- ⇒ Durée de travail: 21% des salariés à temps partiel, contre 8% des salariés à temps complet
- ⇒ Catégorie: 19% des employés / 13% des ouvriers, contre 1% des cadres

Caractéristiques des salariés rémunérés sur la base du Smic (2/3)

3. L'inégale répartition territoriale du Smic

- ⇒ 25% des salariés au Smic sont en IDF, où ils représentent 7% des salariés du privé...
- ⇒ ...contre 14% dans le sud-ouest, 12% sur le Nord, le bassin parisien et la Méditerranée
- ⇒ La structure des qualifications est différente d'un territoire à l'autre (31% de cadres en IDF, contre 12% ailleurs)

4. Les femmes plus souvent au Smic en 2010

- ⇒ 14% des femmes, contre 8% des hommes
- ⇒ Les femmes sont nettement plus souvent à temps partiel et travaillent davantage dans les secteurs concentrant beaucoup de salariés au Smic (habillement, commerce, autres activités de service)
- ⇒ Même « toutes choses égales par ailleurs », les femmes ont 1,4 fois plus de chances d'être rémunérées sur la base du Smic que les hommes

Caractéristiques des salariés rémunérés sur la base du Smic (3/3)

5. Les jeunes plus souvent au Smic en 2010

- ⇒ Age: 30% des moins de 25 ans, contre 9% des 40 ans ou plus
- ⇒ Le Smic correspond souvent à un salaire de première embauche
- ⇒ Les jeunes sont plus souvent employés, en CDD ou en contrat précaire
- ⇒ Même « toutes choses égales par ailleurs », les moins de 25 ans ont 2,6 fois plus de chance d'être au Smic que les 30-39 ans

6. L'ancienneté éloigne du Smic

- ⇒ 17% des salariés ayant moins d'un an d'expérience, contre 3% de ceux qui ont 10 ans d'expérience ou plus
- ⇒ Les salariés ayant moins de 2 ans d'expérience ont 1,5 fois plus de chance d'être payés au Smic que ceux qui ont 5 à 10 ans d'expérience

Rémunérations effectives des salariés payés sur la base du Smic (1/4)

1. Assiette du Smic \neq rémunération effectivement perçue

- ⇒ Primes (ancienneté, exceptionnelle), 13^{ème} mois, avantages en nature
- ⇒ Heures supp. et complémentaires, Épargne salariale

2. En 2010, 13% des salariés payés sur la base du Smic gagnent plus de 1,3 fois le Smic

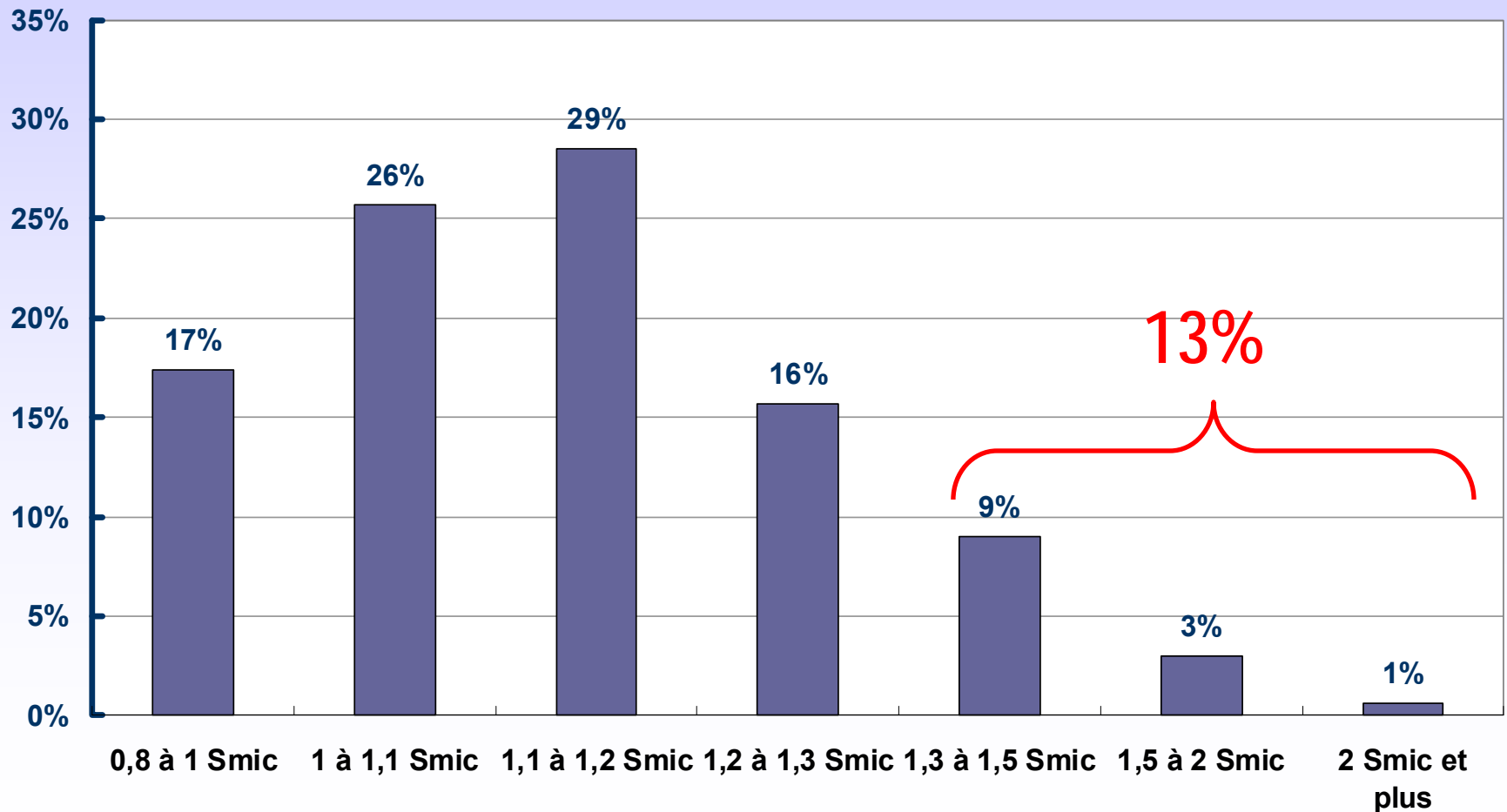
- ⇒ Le salaire de base fait 90% de la rémunération (contre 85% pour les autres)
- ⇒ 4% d'heures supplémentaires (contre 2%) et 7% de primes (contre 13%)
- ⇒ Primes non incluses dans l'assiette du Smic: 5,4% de la rémunération (8,7%)

3. En 2010, 17% des salariés payés sur la base du Smic gagnent moins que le Smic

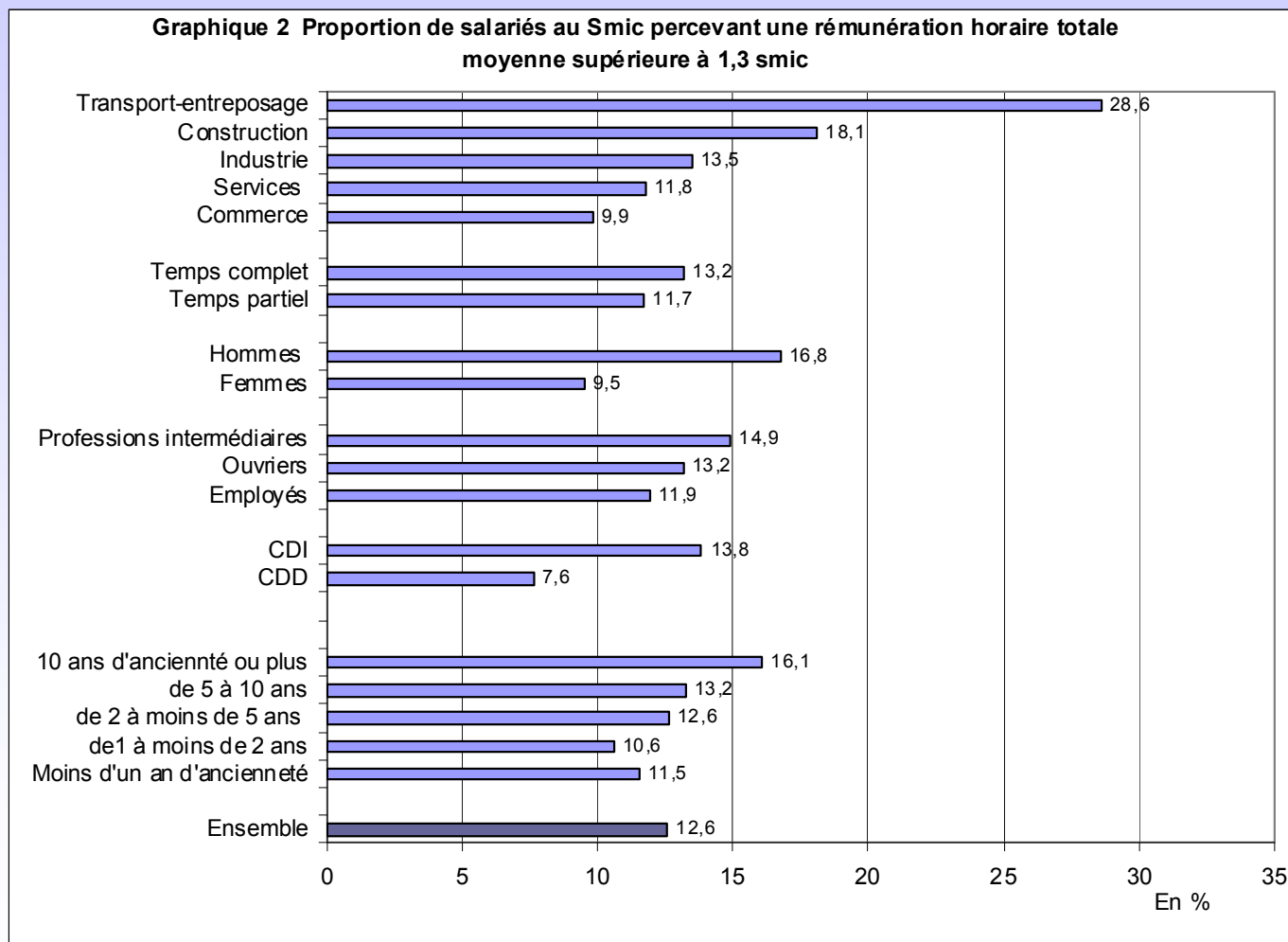
- ⇒ Des abattements pour les assistantes maternelles, apprentis, alternance, moins de 18 ans, personnes handicapées des Esat
- ⇒ Fragilité des données Ecmoss, notamment sur les heures rémunérées

Rémunérations effectives des salariés payés sur la base du Smic (2/4)

Distribution de la rémunération horaire brute moyenne des salariés payés sur la base du Smic en 2010



Rémunérations effectives des salariés payés sur la base du Smic (3/4)



Rémunérations effectives des salariés payés sur la base du Smic (4/4)

- 4. Transports, construction et hôtels-restaurants paient davantage, du fait des heures supplémentaires**
 - ⇒ 10% de la rémunération en HS dans les transports, 7% dans la construction et 6% dans l'hébergement-restauration

- 5. Plus d'heures supplémentaires pour les hommes, les ouvriers et dans les TPE**

- 6. Plus de primes pour les salariés en CDI, à temps complet, âgés ou expérimentés, dans les grandes entreprises... et un peu plus pour les femmes**

Trajectoires salariales des salariés au voisinage du Smic (1/3)

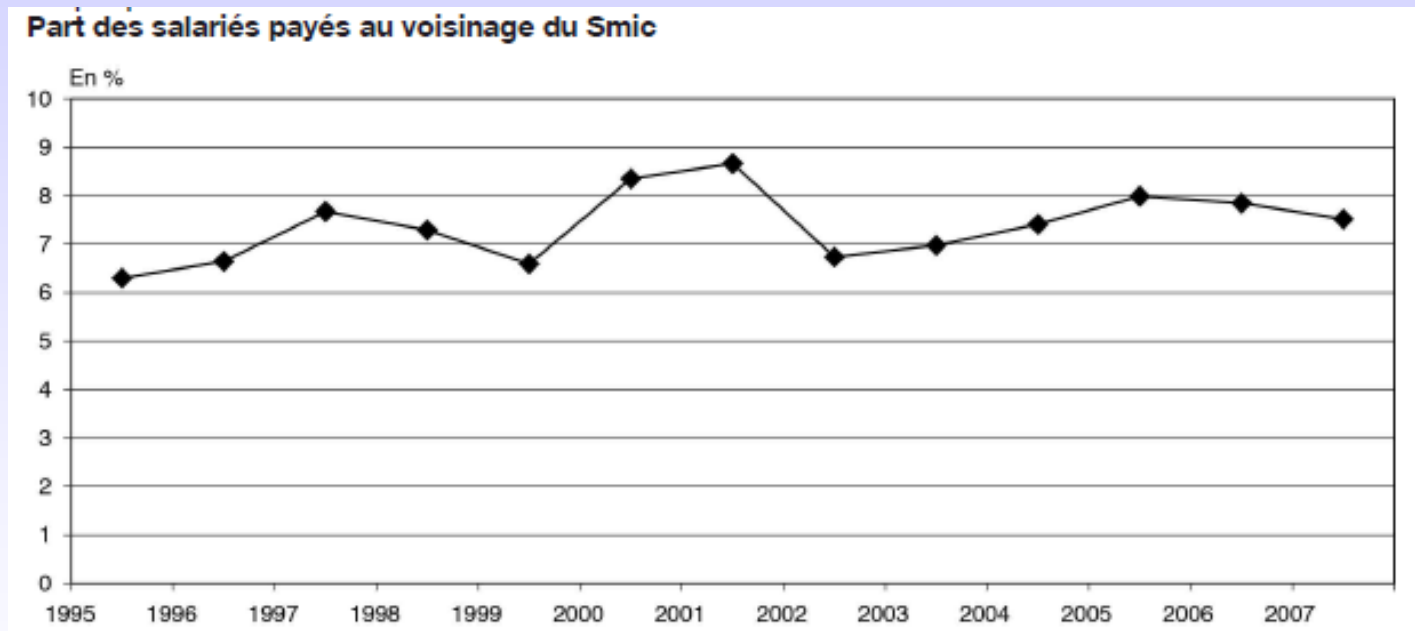
1. Les DADS permettent d'étudier de manière exhaustive, mais moins précise, d'autres aspects des salaires

- ⇒ Publications officielles sur l'emploi et les salaires (Insee et Dares)
- ⇒ Études sur les salariés « au voisinage du Smic » = rémunération horaire brute comprise entre 0,9 et 1,1 Smic horaire par exemple...
- ⇒ ... mais exclusion de fait de la moitié des salariés étudiés ci-avant

2. Quelques études sur le Smic à partir des DADS: voir par exemple Eco&Stat 448-449, 2011

- ⇒ « Du Smic au niveau de vie: composantes et évolutions », effets de la législation socio-fiscale sur le niveau de vie des ménages au Smic entre 1999 et 2012
- ⇒ « Les trajectoires salariales des individus payés au voisinage du Smic dans le secteur privé », analyse empirique entre 1995 et 2007

Trajectoires des salariés au voisinage du Smic (2/3)



Auteurs: Ananian et Calavrezo, Eco&Stat 2011.

Source: Insee, panel DADS 1995-2007; bases Dares Urssaf

Trajectoires des salariés au voisinage du Smic (3/3)

3. Trois « parcours type » couvrent 40% des salariés initialement au voisinage du Smic

- ⇒ 32% évoluent vers des salaires supérieurs
- ⇒ 11% allers-retours entre voisinage du Smic et salaires supérieurs
- ⇒ 7% sont au voisinage du Smic de manière permanente

4. Trois autres « parcours type » en lien avec le « hors champ »

- ⇒ Le hors champ = chômage, inactivité, autres secteurs (agriculture, intérim, emploi à domicile, apprentissage, stages)

4. Smic, grille salariale et distribution des salaires

Smic et minima conventionnels (1/1)

1. Minima conventionnels de branche et Smic

- ⇒ Les conventions collectives prévoient des minima conventionnels qui peuvent être inférieur au Smic...
- ⇒ ... dans ce cas, c'est le Smic qui s'applique

2. Ce « rattrapage par le Smic » concerne environ 10% des branches professionnelles sur les 5 dernières années

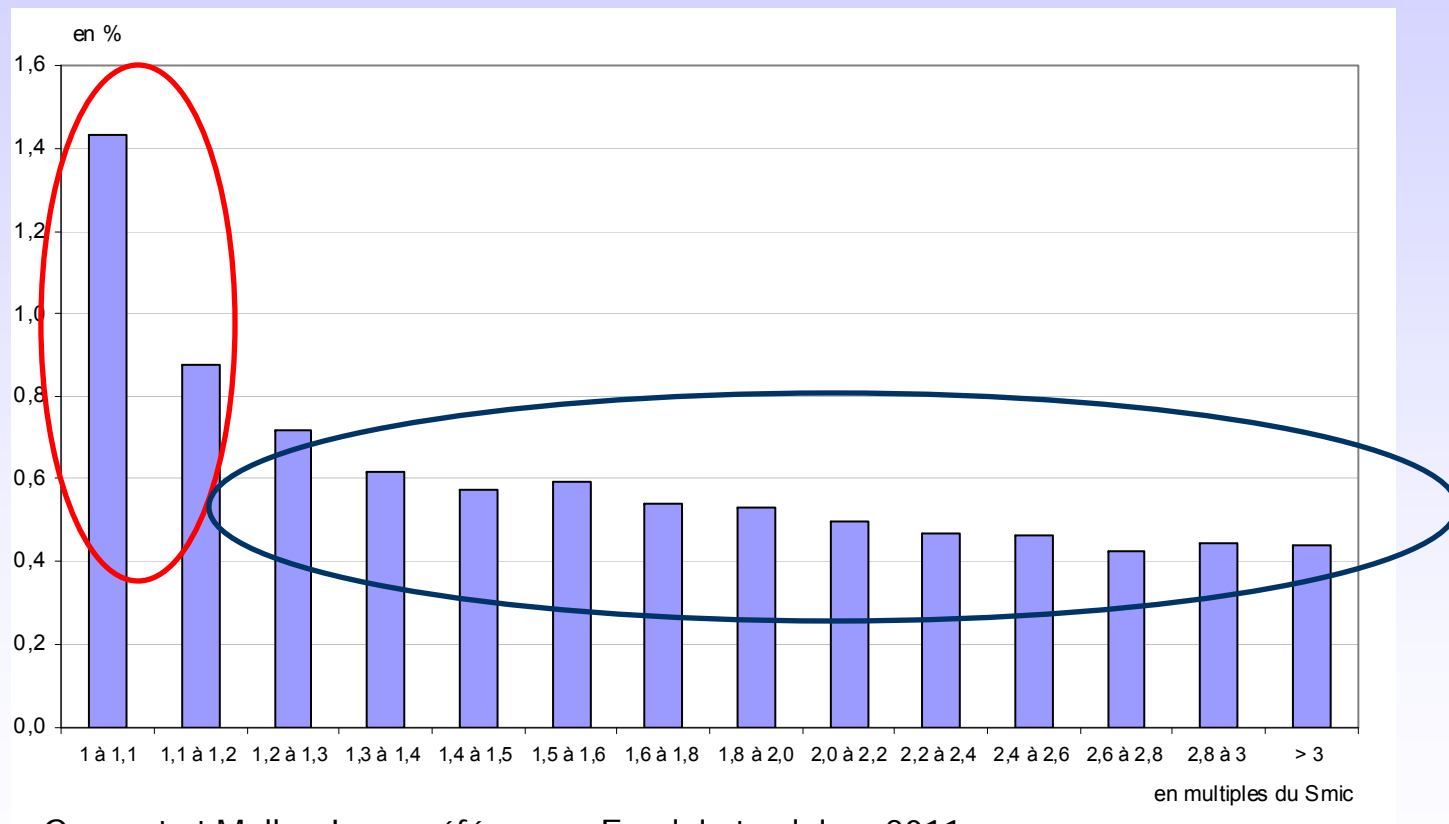
- ⇒ Le bilan annuel de la négociation collective suit des indicateurs de conformité des premiers niveaux au Smic... à prendre avec précaution
- ⇒ Secteur général: 11% des branches ont des minima < Smic
- ⇒ Dans la métallurgie, c'est à peu près pareil, dans le BTP c'est plutôt 2%

Diffusion des hausses du Smic aux autres salaires (1/3)

1. Un effet direct, comptable, des hausses du Smic sur les salaires compris entre l'ancienne et la nouvelle valeur du Smic
2. En pratique, un effet indirect existe aussi: c'est l'effet d'entraînement, dit de « diffusion »
 - ⇒ Aligner les minima conventionnels
 - ⇒ Réaligner la grille conventionnelle pour maintenir la hiérarchie entre les différents niveaux conventionnels
 - ⇒ Théorie du salaire d'efficience: ménager une progression salariale incitative auprès de tous les salariés

Diffusion des hausses du Smic aux autres salaires (2/3)

Évolution du SMB au 3^{ème} trimestre, en moyenne sur 2000-2008 (trimestre de revalorisation du Smic)



Auteurs: Goarant et Muller, Insee références Emploi et salaires 2011.

Source: Dares, enquêtes Acemo trimestrielle

Diffusion des hausses du Smic aux autres salaires (3/3)

3. Un effet direct, comptable, des hausses du Smic sur les salaires compris entre l'ancienne et la nouvelle valeur du Smic

4. Les caractéristiques de cet effet de diffusion

- ⇒ Effet de court terme quasi-nul sur les salaires supérieurs à 2 fois le Smic
- ⇒ Il est lié aux caractéristiques conventionnelles: forte couverture des postes rémunérés sur la base du Smic et minima proches du Smic
- ⇒ L'effet de diffusion intervient dans les 2 trimestres qui suivent la hausse du Smic
- ⇒ Puis les autres salaires progressent, plus vite que ceux proches du Smic
- ⇒ Cet effet perdure à horizon d'un an sur les salaires proches du Smic: ils augmentent de 0,16 point de plus que ceux des postes rémunérés au-delà de 3 fois le Smic

Smic et inégalités de salaires (1/4)

1. Le Smic vu comme un instrument de soutien aux bas revenus et de réduction des inégalités

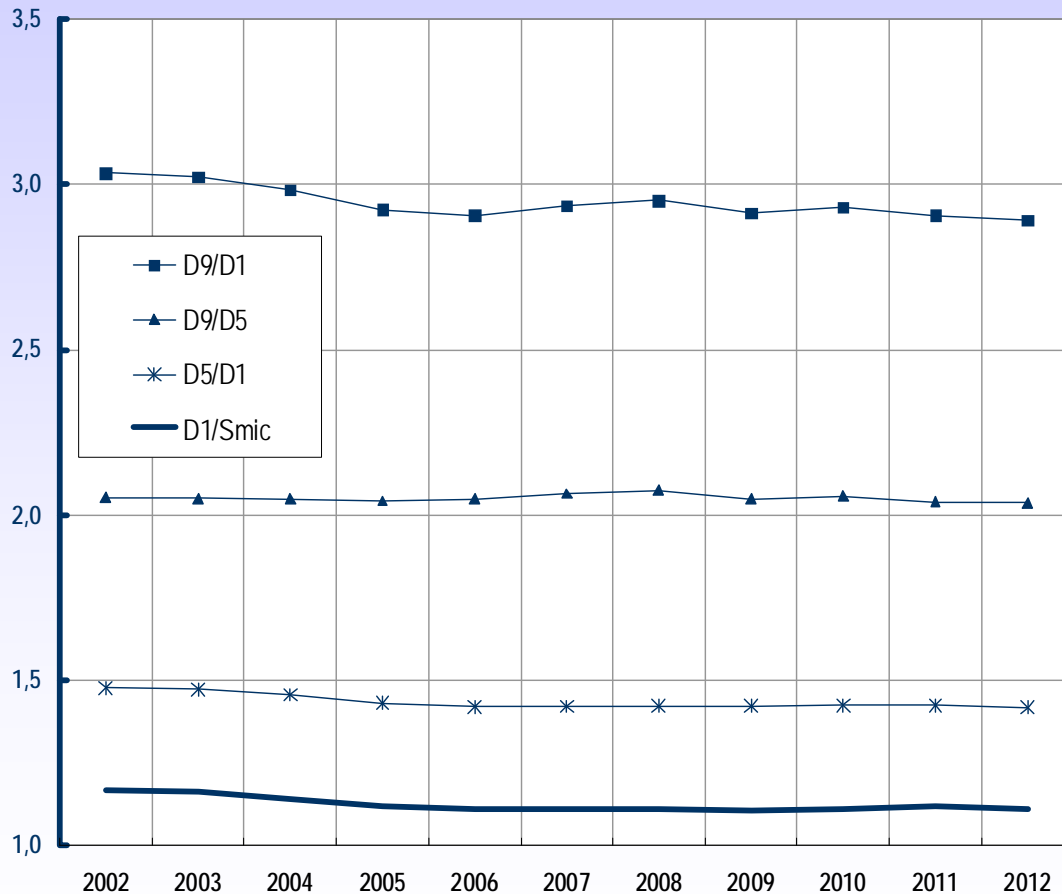
- ⇒ Les hausses du Smic viennent alimenter les salaires de base du bas de l'échelle des rémunérations
- ⇒ La distribution des salaires peut se déformer sous l'effet du dynamisme du Smic
- ⇒ Exemple: augmentation de la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic pendant la convergence des Smic

2. Les indicateurs de suivi de la distribution des salaires

- ⇒ Découper les revenus en déciles, pour suivre l'éventail des salaires
- ⇒ D1 : 1^{er} décile, 10% des salariés gagnent moins que ce seuil
- ⇒ D5 ou salaire médian: 50% des salariés gagnent moins, 50% gagnent plus
- ⇒ D9 : 9^{ème} décile, 10% des salariés gagnent plus que ce seuil

Smic et inégalités de salaires (2/4)

Distribution des salaires horaires bruts (DADS)

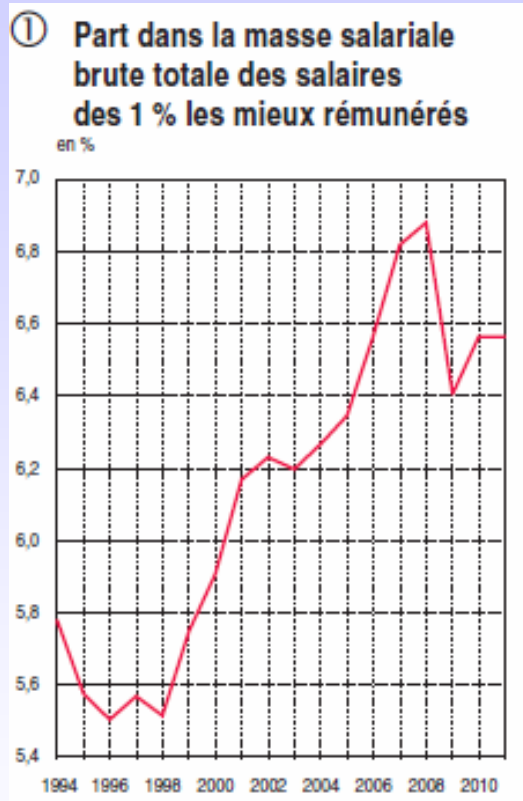


D1: 10% des salariés sont payés en-dessous de ce seuil

D5= médian: 50% des salariés sont payés en-dessous de ce seuil

D9: 10% des salariés sont payés au-dessus de ce seuil

Smic et inégalités de salaires (3/4)



③ **Distribution des salaires mensuels nets en 2011 et évolution entre 2010 et 2011 en euros constants**

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2011	Évolution	2011	Évolution	2011	Évolution
D1	1 170	0,3	1 226	0,3	1 120	0,1
D2	1 305	0,2	1 378	0,1	1 230	0,2
D3	1 428	0,2	1 515	0,1	1 330	0,2
D4	1 559	0,1	1 657	0,1	1 436	0,2
D5 ou Médiane	1 712	0,1	1 820	0,1	1 562	0,1
D6	1 902	0,1	2 024	0,0	1 724	0,1
D7	2 156	0,1	2 309	0,0	1 948	0,2
D8	2 569	0,4	2 794	0,2	2 270	0,5
D9	3 400	0,5	3 733	-0,1	2 909	1,1
C95	4 356	-0,4	4 857	-1,0	3 601	1,0
C99	7 817	-0,1	9 017	-0,3	5 823	0,8
Moyenne	2130	0,2	2312	0,0	1865	0,6

Auteurs: Kerjosse et Pinel, Insee Première n° 1471, 2013

Smic et inégalités de salaires (4/4)

3. La loi du 3 décembre 2008 crée le Groupe d'experts sur le Smic

- ⇒ Chargé d'éclairer le gouvernement et la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) sur l'évolution du smic
- ⇒ Alimenté notamment par les travaux Insee, Dares, DG Trésor, chercheurs...

4. Le dernier rapport (29 novembre 2013)

- ⇒ Le point sur la situation du marché du travail
- ⇒ Un avis sur les règles de revalorisation du Smic
- ⇒ Smic et dynamique des salaires, inégalités de salaires (statu quo)
- ⇒ Smic et coût du travail
- ⇒ Niveau de vie des salariés au Smic: le système de prélèvements socio-fiscaux modère les effets des hausses de Smic sur le revenu disponible
- ⇒ Effets sur l'emploi du Smic: difficile à déterminer
- ⇒ Un avis sur la revalorisation à venir, défavorable au « coup de pouce »

Références bibliographiques

Martinel L. et Vincent L. (2014), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2014 », *Dares Analyses* n°087, novembre

Chamkhi A. et Demailly D. (2012), « Les emplois rémunérés sur la base du Smic en 2010 : souvent faiblement qualifiés, à temps partiel et à durée déterminée », *Dares Analyses* n°095, décembre

Ananian S. et Calavrezo O. (2011), « Les trajectoires salariales des individus payés au voisinage du Smic dans le secteur privé, une analyse empirique sur données françaises entre 1995 et 2007 », *Économie et Statistique* n°448-449

Goarant C. et Muller L. (2012), « Les effets des hausses du Smic sur les salaires mensuels dans les entreprises de 10 salariés ou plus de 2006 à 2009 », *Insee Référence Emploi et salaires*, édition 2011

Kerjosse R. et Pinel C. (2013), « En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants », *Insee Première* n° 1471, octobre

Groupe d'expert sur le Smic (2013), « Salaire minimum interprofessionnel de croissance », *Rapport du groupe d'experts*, novembre

Études et statistiques de la Dares sur : travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques